

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept du mois de mai, le Conseil communautaire de COMBRAILLES SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil du siège communautaire située à Manzat, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOUCHARD, Président,

**Date de convocation** : 7 mai 2018

### **Présents :**

**Membres Titulaires** : MM. & Mmes ARCHAUD Claude, BALY Franck, BARE Michaël, BONNET Grégory, BOULAIS Loïc, BOULEAU Bernard, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHANSEAUME Camille, CHARBONNEL Pascal, CHATARD Marie-Pierre, COUCHARD Olivier, CRISPIN Guillaume, DA SILVA José, DE JESUS José, DOSTREVIE Corinne, DREVET Yannick, GENDRE Martial, GUILLOT Sébastien, HOVART Liliane, LAMAISON Marie-Hélène, LAMBERT Bernard, LANGUILLE André, LANNAREIX Jean-Pierre, LESCURE Bernard, LOBJOIS Corinne, LOBREGAT Stéphane, MANUBY Didier, MASSON Yannick, MOUCHARD Jean-Marie, MUSELIER Jean-Pierre, PIEUCHOT-MONNET Chantal, POUZADOUX Jean-Paul, ROGUET François, SCHIETTEKATTE Charles, SECOND Jean-François, VALANCHON Annie et VALENTIN Gilles,

**Membres suppléants avec voix délibérative** : M. CHOMET Laurent (suppléant de M. CAILLET Pascal),

**Procurations** : M. BOURBONNAIS Jean-Claude à M. DREVET Yannick, M. ESPAGNOL Alain à M. CHARBONNEL Pascal, Mme GATIGNOL Joëlle à Mme VALANCHON Annie, Mme MEGE Isabelle à M. MANUBY Didier, Mme PERROCHE Paulette à M. POUZADOUX Jean-Paul, Mme VILANEIX Michèle à M. LAMBERT Bernard,

**Absents/excusés** : MM. & Mme BOURBONNAIS Jean-Claude, CAILLET Pascal, COUTIERE Daniel, ESPAGNOL Alain, GATIGNOL Joëlle, MEGE Isabelle, PERROCHE Paulette, SAUVESTRE Daniel et VIALANEIX Michèle,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de membre en exercice** : 46

**Nombre de personnes présentes** : 38

**Nombres de suffrages exprimés** : 44 dont 6 procurations

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, M. CHANSEAUME Camille est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Monsieur le Président demande à M DE JESUS, nouveau conseiller communautaire, de se présenter.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire précédent**

Le compte-rendu du Conseil du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **Compte-rendu des délégations du Président**

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2018-26 : RESTRUCTURATION DE L'OFFICE DU RESTAURANT SCOLAIRE SUR LE SITE DE BEAUREGARD-VENDON – SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

**VU** la commission d'appel d'offre du 26/04/2018 présentant les résultats des négociations,

Les marchés de travaux relatifs à la restructuration de l'office du restaurant scolaire sur la commune de Beauregard-Vendon sont signés avec les entreprises suivantes et avec les montants indiqués ci-après :

N° du lot	Libellé du lot	Entreprise	Adresse	Montant de l'offre HT
01	Gros œuvre	SARL DUBOSCLARD	9 rue Les Carreaux Pradets, 63460 JOZERAND	3 400 €
02	Finitions – carrelage, Faïence	SARL 3P FINITION	58 Bd Thermal, 63140 CHÂTEL-GUYON	7 805 €
03	Plomberie sanitaire ventilation	SARL RDB Énergies	46 route de Montluçon, 03390 MONTMARSAULT	4 100 €
04	Électricité	MEULNET	12 rue Joaquin Perez Carretero, ZAC de LAYAT, 63200 RIOM	2 386 €
05	Équipement de cuisine	AUVERGNE DEGRE SERVICE	Rue Fernand Forest, 63370 LEMPDES	3 268,87 €
<b>TOTAL</b>				<b>20 959,87 €</b>

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2018-27 : CONSTRUCTION D'UN POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL D'ANIMATION ET DE SERVICES A LA POPULATION – LOT N°9 : ELECTRICITE AVENANT N° 1

L'avenant N°1 au marché en objet est accepté dans les conditions ci-après définies (câble électrique entre comptage et tableau intérieur).

N° du lot	Libellé du lot	Nom de l'entreprise	Montant HT du marché initial	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché
9	Electricité	CCE	16 400,00 €	328,00 €	16 728,00€

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2018-28 : MARCHE ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU RESEAU INFORMATIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Un marché accord cadre à bons de commande relatif à l'assistance et maintenance du réseau informatique de la Communauté de Communes est signé avec l'entreprise XEFI CLERMONT COMPUMED domiciliée 2 allée Alan Turing – CLERMONT-FERRAND dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montants :

- Montant mini : 2 500 € HT / Montant maxi : 21 000 € HT

Prestations :

- Assistance à l'utilisateur et maintenance du parc matériel de PC
- Supervision des deux serveurs et boîtiers de sécurité (firewall)
- Installation et intégration d'un nouveau PC au domaine

**Ajout de points à l'ordre du jour**

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Subvention RASED
- Château-Rocher : demande de subvention pour les études d'avant-projet pour la phase 2 : modification du plan de financement
- Budget – immobilier locatif : DM n°1
- Valorisation de la mise à disposition du Cinéma dans le cadre des Mardi du Rires

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

**1 Information sur les budgets du CIAS : chiffres clés**

✓ **Budget général : 908 600 € prévus au global en 2018**

- En exploitation : 855 294 €, dont
  - **491 310 €** pour le service commun de restauration (82 000 repas prévus pour scolaires, centres de loisirs, personnes âgées des EHPAD et du portage),
  - **76 150 €** pour les autres actions sociales : téléassistance, Mission Locale, chantier d'insertion
  - **197 596 €** conservés comme réserve (excédent reporté issu de Manzat Communauté) en vue de futurs projets d'investissement.
- **En investissement : 53 306 €, dont** 19 337 € pour les équipements et installations de cuisine du service commun de restauration (St-Georges)

Budget financé principalement par les produits de la tarification des repas du service commun (5,75 €) et par la subvention du budget général de la communauté de communes

→ **Subvention communautaire prévue 2018 : 140 700 €**

✓ **Aide à domicile : 1 565 496 € prévus au global en 2018**

En 2017, **63 081 heures** ont été réalisées. Au 31/12/2017, **367 bénéficiaires** étaient comptabilisés.

Le prix de revient d'une heure d'aide à domicile a été de **22 € en 2017**, contre 20,25 € en 2016 pour Manzat Communauté et 23,78 € pour Côtes de Combrailles.

La facturation moyenne s'est élevée à **21,32 € en 2017**, contre 18,04 € en 2016 pour Manzat Communauté et 21,75 € pour Côtes de Combrailles.

Résultat cumulé fin 2017 de - **9 158,21 €** en exploitation et de - **3 481,46 €** en investissement

→ **Subvention communautaire prévue 2018 : 70 828 €**

✓ **Repas livrés à domicile : 458 440 € prévus au global en 2018**

Au 31/12/2017, **135** personnes bénéficient du service de portage de repas à domicile, pour **37 231** repas livrés en 2017.

<b>Décomposition du prix de revient 2017</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>Prix unitaire</b>
Achat des repas	282 237,70 €	7,58
Livraison (véhicules, personnel et amortissements)	124 934,26 €	3,35
Gestion administrative	20 354,05 €	0,55
Barquettes/film	9 571,72 €	0,26
<b>TOTAL</b>	<b>437 097,73 €</b>	<b>11,74 €</b>

La tarification **moyenne**, avec application des barèmes sociaux en vigueur, s'élève à **8,08 €/repas**.

→ **Subvention communautaire 2017 : 115 229 €**

Résultat cumulé fin 2017 de -10 280,15 € en exploitation et de 35 006,76 € en investissement.

En lien avec la baisse du prix d'achat des repas auprès du Service commun de restauration :

→ **Subvention communautaire prévue 2018 : 108 310 €**

*M CHANSEAUME, suggère de tenir compte des prises en charge des mutuelles et caisses de retraite, pour la future réflexion sur la tarification et d'étudier quelles sont les prises en charge actuellement existantes.*

✓ **3 EHPAD : 4 206 194 € demandés en 2018 pour le fonctionnement**

Avec **102** résidents, dont **3** hébergements temporaires.

Soit **41 237 €** annuel par lit.

Tarification de 60,09 € à 68,67 € /journée

Participation communautaire pour aider au financement des emprunts et participer au poste d'encadrement :

→ **Subvention communautaire prévue 2018 : 64 500 €**

**D-2018-05-01 Programme voirie 2018 tranche 1 : autorisation à signer les marchés de travaux**

La Communauté de Communes a lancé le 19 avril 2018 un marché public de travaux relatif au programme d'investissement voirie pour l'exercice 2018, phase 1.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée régie par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est divisé en 8 lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16/05/2018 à 10 h 00 pour retenir les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprise la mieux disante	Montant total du marché à attribuer
1	CHAMPS	Auvergne Environnement Service	74 188,00 € HT
2	JOZERAND	Auvergne Environnement Service	16 355,00 € HT
3	SAINT MYON	Auvergne Environnement Service	19 900,00 € HT
4	ZONE 1 MONTAGNE Châteauneuf les Bains, Loubeyrat, Manzat, et Saint Angel	COLAS	125 853,30 € HT
5	ZONE 2 MONTAGNE Tranche ferme : Ancizes-Comps, Queuille Saint Georges de Mons et Vitrac Tranche conditionnelle : Voie de la zone d'activités de Saint Georges de Mons	COLAS	189 984,55 € HT
6	LISSEUIL	Auvergne Environnement Service	22 945,00 € HT
7	POUZOL	Auvergne Environnement Service	51 915,00 € HT
8	SAINT PARDOUX	Auvergne Environnement Service	10 220,00 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer les marchés de travaux désignés ci-dessus.

Une réflexion s'engage sur le découpage en lots. Faut-il diviser plus les deux lots « Montagne », afin de faciliter l'accès à la commande publique pour les petites entreprises, notamment locales ? Faut-il pour autant faire un lot par commune lorsque les lots sont relativement faibles en montant ?

Suite à l'appel d'offres, le détail estimatif par commune sera envoyé à chaque commune.

**D-2018-05-02 Marché à bon de commandes voirie : avenant aux marchés travaux de voirie (lot n°1, 2, et 3)**

Le vice-président en charge de la voirie rappelle au conseil communautaire les accords-cadres à bons de commande, marché n°2017-10 signés pour les petits travaux de voirie par délibération D 2018-02-14.

Il expose que compte tenu des travaux d'amendes de police à réaliser pour les différents secteurs du territoire, le montant annuel initial est insuffisant.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 mai 2018.

Il est proposé un avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commandes pour les trois lots:

MARCHE 2017-10 TRAVAUX DE VOIRIE	Entreprise	Montant maximal annuel HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Nouveau Montant HT
Secteur SUD <i>(comprenant les communes de Beaugard-Vendon, Gimeaux, Jozerand, Montcel, Combronde, Saint-Myon, Teilhède, Prompsat, Davayat Yssac-la-Tourette, Charbonnières les Vieilles et Loubeyrat)</i>	EUROVIA DALA	40 000 € HT	20 000 € HT	60 000 € HT
Secteur NORD <i>(comprenant les communes de Champs, Saint Hilaire la Croix, Saint Quentin sur Sioule, Marcillat, Saint Pardoux, Blot l'Eglise, Lisseuil, Saint Rémy de Blot, Pouzol, Saint Gal sur Sioule)</i>	EIFFAGE TP	40 000 € HT	20 000 € HT	60 000 € HT
Secteur OUEST <i>(comprenant les communes de Châteauneuf les Bains, Saint Angel, Vitrac, Manzat, Queuille, Saint Georges de Mons, les Ancizes Comps)</i>	EIFFAGE TP	40 000 € HT	20 000 € HT	60 000 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer un avenant n°1 avec chaque entreprise attributaire des trois lots.

**D-2018-05-03 Demande de subvention au titre des amendes de police 2018 pour la commune de Châteauneuf-les-Bains**

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune Châteauneuf-les-Bains envisage dans le cadre des amendes de police, un aménagement de sécurité sur la voie communale n°15 surplombant la route départementale n°227 entre le village de Lavaux et le village des Boulons.

Dans ces conditions, la communauté de communes *Combrailles, Sioule et Morge*, compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de Châteauneuf-les-Bains.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €.

Ainsi, le dossier de la commune de Châteauneuf-les-Bains peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant des travaux (€HT)	Partenaires Financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
Aménagement de sécurité VC15 surplombant la RD227	24 220,40 €	Département	7 500,00 €	30,97%
		CC Combrailles, Sioule et Morge (autofinancement)	16 720,40 €	69,03%
<b>TOTAL</b>	<b>24 220,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 220,40 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation de la VC15 surplombant la RD227
- AUTORISE M. le président à déposer un dossier d'amende de police 2018

<b>D-2018-05-04 Attribution de compensation 2018 (suite à approbation du rapport de la CLECT)</b>
---

✓ **Rapport de la CLECT**

A chaque nouveau transfert de compétence, ou dès lors que les conditions relatives aux modalités de révision des attributions de compensation sont réunies, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) se réunit.

Suite à la procédure de fusion-extension et aux nouvelles modalités d'exercice de la compétence voirie, il y a donc lieu d'évaluer ou de modifier le montant des charges transférées :

- au titre des dépenses d'investissement voirie
- au titre des dépenses de fonctionnement voirie (dépenses externalisées)
- au titre des mise à disposition de personnel et de matériel au titre de la compétence voirie.

La CLECT s'est réunie le jeudi 08 mars 2018 dernier afin d'évaluer les charges relatives au transfert de la compétence « voirie ». Le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité le jeudi 08 mars 2018 par les membres de la CLECT.

Les charges sont évaluées comme suit :

**Au titre des dépenses d'investissement :**

Communes	Transfert de charges investissement voirie en 2017	Modification 2018	Transfert de charges investissement voirie 2018 (total)
Les Ancizes-Comps			0,00 €
Charbonnières les Vieilles			0,00 €
Châteauneuf les Bains			0,00 €
Loubeyrat		25 000,00 €	25 000,00 €

Communes	Transfert de charges investissement voirie en 2017	Modification 2018	Transfert de charges investissement voirie 2018 (total)
Manzat		30 000,00 €	30 000,00 €
Queuille			0,00 €
Saint Angel		0,00 €	0,00 €
Saint Georges de Mons			0,00 €
Vitrac		10 000,00 €	10 000,00 €
Beauregard-Vendon	26 914,39 €		26 914,39 €
Combronde	56 448,82 €		56 448,82 €
Champs	15 000,00 €		15 000,00 €
Davayat	12 259,95 €		12 259,95 €
Gimeaux	20 000,00 €		20 000,00 €
Jozerand	11 712,81 €		11 712,81 €
Montcel	6 925,43 €	-1 925,00 €	5 000,43 €
Prompsat	12 414,44 €		12 414,44 €
Saint-Hilaire la Croix	9 464,80 €	-3 464,80 €	6 000,00 €
Saint-Myon	15 692,56 €		15 692,56 €
Teilhède	13 735,81 €		13 735,81 €
Yssac la Tourette	9 932,52 €		9 932,52 €
Blot l'Eglise	1 000,00 €		1 000,00 €
Lisseuil	14 000,00 €		14 000,00 €
Marcillat	15 000,00 €		15 000,00 €
Pouzol	15 000,00 €		15 000,00 €
Saint Gal/Sioule	11 000,00 €		11 000,00 €
Saint Pardoux	25 000,00 €	-15 000,00 €	10 000,00 €
Saint Quintin/Sioule	16 000,00 €		16 000,00 €
Saint Rémy de Blot	4 900,00 €		4 900,00 €

*Au titre des dépenses de fonctionnement (dépenses externalisées) :*

Communes	Total transfert de charges fonctionnement voirie en 2017	Modification transfert charges fonctionnement (dépenses externes)	Total transfert de charges fonctionnement voirie 2018
Les Ancizes-Comps		6 800 €	6 800 €
Charbonnières les Vieilles		7 447 €	7 447 €
Châteauneuf les Bains		2 000 €	2 000 €
Loubeyrat		1 200 €	1 200 €
Manzat		10 000 €	10 000 €
Queuille			0 €
Saint Angel			0 €
Saint Georges de Mons		10 000 €	10 000 €
Vitrac		2 000 €	2 000 €
Beauregard-Vendon			0 €
Combronde	14 385,33 €		14 385 €
Champs	2 462,16 €		2 462 €
Davayat	1 200,00 €		1 200 €
Gimeaux	1 397,59 €		1 398 €

Communes	Total transfert de charges fonctionnement voirie en 2017	Modification transfert charges fonctionnement (dépenses externes)	Total transfert de charges fonctionnement voirie 2018
Jozerand	200,00 €		200 €
Montcel	2 000,00 €		2 000 €
Prompsat	640,00 €		640 €
Saint-Hilaire la Croix	0,00 €		0 €
Saint-Myon	0,00 €		0 €
Teilhède	2 800,00 €		2 800 €
Yssac la Tourette	3 849,24 €		3 849 €
Blot l'Eglise	500 €		500 €
Lisseuil	3 000 €		3 000 €
Marcillat	9 250 €	1 250 €	10 500 €
Pouzol	6 000 €		6 000 €
Saint Gal/Sioule	9 000 €		9 000 €
Saint Pardoux	3 000 €	-2 000 €	1 000 €
Saint Quintin/Sioule	4 000 €	-1 812 €	2 188 €
Saint Rémy de Blot	12 700 €	6 300 €	19 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 384 €</b>	<b>43 185 €</b>	<b>119 569 €</b>

*Au titre des dépenses de fonctionnement : mise à disposition de personnel et matériel au profit de l'EPCI)*

	Mise à disposition matériel et agents (modification 2018)
Les Ancizes-Comps	40 800,00 €
Charbonnières les Vieilles	18 808,00 €
Châteauneuf les Bains	18 316,00 €
Loubeyrat	84 008,00 €
Manzat	65 808,00 €
Queuille	
St Angel	33 728,00 €
St Georges de Mons	55 589,00 €
Vitrac	22 881,00 €
Beauregard-Vendon	
Combronde	
Davayat	
Jozerand	
Montcel	
Prompsat	
Saint hilaire la Croix	
Saint Myon	
Teilhède	
Yssac la Tourette	
CHAMPS	
GIMEAUX	
Blot L'église	17 933,00 €
Lisseuil	125,00 €

	Mise à disposition matériel et agents (modification 2018)
Marcillat	10 096,00 €
Pouzol	12 454,00 €
Saint-Pardoux	12 789,00 €
Saint-Quintin-sur-sioule	16 913,00 €
Saint-Remy-de-Blot	8 213,00 €
Saint-gal-sur-sioule	

La réglementation stipule que le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI. Le rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population).

La majorité qualifiée des communes a approuvé le rapport de la CLECT.

#### ✓ Fixation des Attributions de compensation

Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée, le rapport constitue la base pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par chaque commune membre à la communauté de communes.

Compte-tenu des charges transférées, le montant des attributions de compensation 2018 qui résulterait de l'évaluation des charges transférées serait la suivante :

	AC2017	Mise à disposition matériel et agents	Transfert de charges fonctionnement voirie	Modification transfert investissement voirie	AC2018
Les Ancizes-Comps	509 485,44 €	40 800,00 €	6 800,00 €	0,00 €	461 885,44 €
Charbonnières les Vieilles	16 224,79 €	18 808,00 €	7 447,00 €		-10 030,21 €
Châteauneuf les Bains	20 972,00 €	18 316,00 €	2 000,00 €		656,00 €
Loubeyrat	11 779,53 €	84 008,00 €	1 200,00 €	25 000,00 €	-98 428,47 €
Manzat	24 462,79 €	65 808,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	-81 345,21 €
Queuille	52 088,23 €				52 088,23 €
St Angel	2 943,01 €	33 728,00 €	0,00 €		-30 784,99 €
St Georges de Mons	130 605,30 €	55 589,00 €	10 000,00 €		65 016,30 €
Vitrac	16 470,04 €	22 881,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €	-18 410,96 €
Beauregard-Vendon	-24 155,63 €				-24 155,63 €
Combronde	20 410,19 €				20 410,19 €
Davayat	-1 637,55 €				-1 637,55 €
Jozerand	-18 123,41 €				-18 123,41 €
Montcel	-15 800,99 €			-1 925,43 €	-13 875,56 €
Prompsat	-24 372,50 €				-24 372,50 €
Saint hilaire la Croix	3 748,71 €			-3 464,80 €	7 213,51 €
Saint Myon	-6 492,95 €				-6 492,95 €
Teilhède	-24 307,20 €				-24 307,20 €
Yssac la Tourette	-14 058,43 €				-14 058,43 €
CHAMPS	84 796,20 €				84 796,20 €
GIMEAUX	-11 251,47 €				-11 251,47 €
Blot L'église	10 020,27 €	17 933,00 €			-7 912,73 €
Lisseuil	-15 368,95 €	125,00 €			-15 493,95 €
Marcillat	-5 016,73 €	10 096,00 €	1 250,00 €	0,00 €	-16 362,73 €
Pouzol	-14 452,62 €	12 454,00 €			-26 906,62 €
Saint-Pardoux	21 757,83 €	12 789,00 €	-2 000,00 €	-15 000,00 €	25 968,83 €
Saint-Quintin-sur-sioule	-18 276,56 €	16 913,00 €	-1 812,00 €		-33 377,56 €

	AC2017	Mise à disposition matériel et agents	Transfert de charges fonctionnement voirie	Modification transfert investissement voirie	AC2018
Saint-Remy-de-Blot	14 078,60 €	8 213,00 €	6 300,00 €	0,00 €	-434,40 €
Saint-gal-sur-sioule	-20 000,00 €				-20 000,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des attributions de compensation telles que fixées ci-dessus à compter de l'exercice 2018

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 1*

#### **D-2018-05-05 Contrat de ruralité : convention annuelle pour 2018**

En 2017, la Communauté de Communes a signé avec l'Etat un Contrat de Ruralité portant sur la période 2017 –2020 (4 années budgétaires).

Chaque année, ce contrat fait l'objet d'une convention financière qui précise les actions qui seront financées au titre de l'exercice.

Rappelons que les opérations visant au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité sont éligibles à l'enveloppe dite « Contrat de ruralité du DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local ».

Pour 2018, une enveloppe de subvention de 398 684 € a été attribuée à la communauté de communes.

Les opérations doivent être engagées au cours de l'exercice 2018. Un avant-projet a été rapidement transmis au service de l'Etat en proposant les opérations prévues au budget primitif 2018 en améliorant ainsi le taux de subvention, et en proposant les actions prévues en priorité 2 lors du débat d'orientation budgétaire.

La liste des projets de la convention 2018 s'établirait comme suit :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total (HT)	Part MO	Part Etat (DSIL 2018)	DSIL « Contrat de ruralité »	Part autres financeur
Accès aux services et aux soins	Aménagement des accès et accessibilité des équipements sportifs intercommunaux	CSM	120 095 €	50,04 %	49.96 %	60 000 €	-
	Développement et structuration d'une offre mutualisée de restauration collective - Phase 2 (Prompsat et Yssac-la-Tourette)	CSM	459 973,13 €	20 %	21,99 %	101 148,09 €	58 %

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total (HT)	Part MO	Part Etat (DSIL 2018)	DSIL « Contrat de ruralité »	Part autres financeur
Attractivité du territoire	Amélioration acoustique de l'auditorium de la maison de la musique des Ancizes-Comps	CSM	60 000 €	50 %	50 %	30 000 €	-
	Amélioration de l'attractivité du bourg des Ancizes-Comps	CSM	199 423,20 €	41,7 %	28,3 %	56 439,78 €	30 %
	Amélioration de l'attractivité du bourg de Gimeaux	CSM	242 257,10 €	43,63 %	26,37 %	63 887,18 €	30 %
	Amélioration de l'attractivité du bourg de Marcillat	CSM	75 000 €	25,43 %	12,77 %	9 580,56 €	61,80 %
	Réalisation de la signalétique intercommunale	CSM	23 049,20 €	80 %	20 %	4 609,84 €	-
	Requalification des accès aux zones d'activités des Ancizes et Saint-Georges-Mons	CSM	129 985 €	49,99 %	50,01 %	65 000 €	-
Renforcement de la cohésion sociale	Étude de marché et de besoins pour la construction de logements adaptés pour séniors et personnes handicapées	CSM	20 000 €	60 %	40 %	8 000 €	-

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation opérationnelle 2018 du Contrat de Ruralité
- AUTORISE M. le Président à signer la convention annuelle 2018

*Dans un contexte de refaçon des ressources collectivités, la communauté de communes se doit de rechercher l'optimisation de ses bâtiments. Après un an de fonctionnement des services sur le nouveau périmètre, le Président expose au Conseil communautaire les grandes lignes du projet d'adaptation du maillage territorial des services intercommunaux :*

*- l'ensemble des agents du service « ressources humaines » sera réuni au siège à Manzat*

*- le siège du CIAS et l'antenne de l'ALSH situés à Saint-Georges de Mons « Maison Mathieu » seront installés à la Maison de La Musique, bâtiment entièrement rénové, complètement accessible, afin de mieux valoriser ce bâtiment et améliorer l'accueil du public (bénéficiaires de l'aide à domicile, familles,...).*

*- le service administratif du service enfance jeunesse sera regroupé au sein du Château des Capponi, tout en maintenant des permanences d'accueil ALSH sur l'antenne des Ancizes-Comps.*

*- le service développement économique (actuellement dans des bureaux indépendants sur le parc de l'Aize) rejoindrait la maison des services intercommunaux au château des Capponi.*

*Concernant l'étude de marchés et de besoins, il est précisé qu'il s'agit uniquement d'une étude de besoins. Même si le futur ancien EHPAD des Ancizes-comps est évoqué, aucun lieu n'est arrêté, et il s'agit uniquement de l'étude de marché.*

**D-2018-05-06 Contrat de ruralité 2018 : aménagement des accès et accessibilité des équipements sportifs intercommunaux - demande de subvention au titre du DSIL 2018**

Dans son contrat de ruralité, la communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » a défini un objectif pour permettre le développement sportif au niveau intercommunal, notamment en favorisant l'accès à tous les équipements sportifs.

À l'heure actuelle, sur Saint-Georges-de-Mons, l'accès à la piscine reste difficile de part un flux important de véhicules et un espace réduit permettant de s'y rendre. De plus, cet équipement n'a pas encore été mis aux normes d'accessibilité garantissant l'accès pour tous aux services publics. Ainsi, la communauté de communes souhaite réaliser des aménagements sur les accès et le cheminement d'accessibilité à la piscine, aménagements nécessaires pour permettre aux personnes de continuer à utiliser les équipements intercommunautaires.

Concernant le gymnase des Ancizes-Comps, les accès restent limités et l'accessibilité n'est pas mise aux normes. Des aménagements sont donc également nécessaires afin de permettre à toute personne voulant se rendre au gymnase de pouvoir le faire en toute facilité.

Ainsi, les travaux d'aménagements de ces équipements sportifs intercommunaux consisteront en une amélioration du cheminement d'accessibilité ainsi qu'un réaménagement des espaces vert et des espaces réservés aux véhicules.

Le coût des travaux s'élève à 120 095 €HT

Pour ce projet le plan de financement est le suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes		
Montant des travaux	120 095,00 €	Partenaires financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
		État – DSIL Contrat ruralité 2018	60 000,00 €	49,96%
		Communauté de communes (autofinancement)	60 095,00 €	50,04%
<b>TOTAL</b>	<b>120 095,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 095,00 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DSIL 2018

**D-2018-05-07 Contrat de ruralité 2018 : Amélioration de l'attractivité du bourg des Ancizes-Comps - demande de subvention au titre du DSIL 2018**

Dans le cadre de sa politique communautaire, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge attache une grande importance à la réalisation de travaux d'aménagement de bourg dans les communes.

Dans cette logique, la commune des Ancizes-Comps souhaite réaliser l'aménagement du bourg du village de Tournobert. En effet, le bourg est par endroit peu sécurisé et peu accessible aux personnes handicapées. L'objectif est donc de réaménager le bourg afin de l'embellir et de permettre aux habitants d'y circuler en toute sécurité.

Le coût des travaux s'élève à 199 423,20 €HT

Pour ce projet le plan de financement est le suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes		
Montant des travaux	199 423,20 €	Partenaires financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
		État - DSIL 2018	56 439,78 €	28,30%
		État - DETR 2018	59 826,96 €	30,00%
		Communauté de communes (autofinancement)	83 156,46 €	41,70%
<b>TOTAL</b>	<b>199 423,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>199 423,20 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DSIL 2018

**D-2018-05-08 Contrat de ruralité 2018 : amélioration de l'attractivité du bourg de Gimeaux - demande de subvention au titre du DSIL 2018**

Dans le cadre de sa politique communautaire, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge attache une grande importance à la réalisation de travaux d'aménagement de bourg dans les communes.

Il y a plusieurs années, la commune de Gimeaux avait commencé à requalifier son centre-bourg en vue d'améliorer l'attractivité de la commune. Gimeaux avait alors réalisé une étude PAB dans le but d'identifier les travaux indispensables à réaliser. Suite à cette étude, elle a procédé à des travaux importants d'embellissement et d'aménagement de ses espaces publics. Cependant une partie du bourg n'a pas encore fait l'objet de travaux et nécessiterait un réaménagement complet au niveau notamment de l'avenue de la Libération. Ces travaux s'inscrivent dès lors dans la suite logique de l'amélioration de l'image et donc de l'attractivité de la commune.

Le coût des travaux s'élève à 242 257,10 € HT

Pour ce projet le plan de financement est le suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes		
Montant des travaux	217 407,10 €	Partenaires financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
		État - DSIL 2018	63 887,18 €	26,37%
		État - DETR 2018	72 677,13 €	30,00%
Maîtrise d'œuvre	24 850,00 €	Communauté de communes (autofinancement)	105 692,79 €	43,63%
<b>TOTAL</b>	<b>242 257,10 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>242 257,10 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DSIL 2018

**D-2018-05-09 Contrat de ruralité 2018 : amélioration de l'attractivité du bourg de Marcillat - demande de subvention au titre du DSIL 2018**

Dans le cadre de sa politique communautaire, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge attache une grande importance à la réalisation de travaux d'aménagement de bourg dans les communes.

Dans cette logique, la commune de Marcillat souhaite valoriser une place publique au cœur de bourg à la croisée des équipements publics (mairie, salle polyvalente, école...) qui constitue un véritable espace de vie et de rencontre entre les habitants de la commune.

Le coût des travaux s'élève à 75 000 €HT.

Pour ce projet le plan de financement est le suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes		
Montant des travaux	75 000,00 €	Partenaires financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
		État - DSIL 2018	9 580,56 €	12,77%
		État - DETR 2018	22 500,00 €	30,00%
		Département- FIC 2018	23 850,00 €	31,80%
		communauté de communes (autofinancement)	19 069,44 €	25,43%
<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DSIL 2018

**D-2018-05-10 Contrat de ruralité : amélioration acoustique de la maison de la musique des Ancizes-Comps - demande de subvention au titre du DSIL 2018**

La maison Batisse située aux Ancizes-Comps a été rénovée en 2014 afin d'en faire l'actuelle maison de la musique. Une douzaine de studios dont un studio d'enregistrement ainsi qu'un auditorium ont alors été aménagés.

Actuellement, l'auditorium est principalement utilisé par l'école de la musique basée aux Ancizes-Comps. Elle réunit plus de 130 élèves, 16 professeurs et réalise plusieurs évènements musicaux dans l'année. De plus, elle a aujourd'hui en place une chorale d'une vingtaine de choristes et un orchestre d'harmonie d'une quarantaine de musiciens. Ainsi, l'utilisation de l'auditorium a évolué depuis sa mise en service en 2014 et l'habillage acoustique choisi à l'époque n'est plus adéquate pour permettre à la chorale et à l'orchestre de répéter dans de bonnes conditions.

Afin de conserver la dynamique culturelle garante d'une certaine attractivité du territoire, la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » souhaite améliorer l'acoustique de l'auditorium de la maison de la musique des Ancizes-Comps.

Le coût des travaux s'élève à 60 000 € HT.

Pour ce projet le plan de financement est le suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes		
Montant des travaux et maîtrise d'œuvre	60 000,00 €	Partenaires financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
		État - DSIL 2018	30 000,00 €	50,00%
		communauté de communes (autofinancement)	30 000,00 €	50,00%
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DSIL 2018

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 1

**D-2018-05-11 Contrat de ruralité 2018 : Développement et structuration d'une offre mutualisée de restauration collective - Phase 2 - demande de subvention au titre du DSIL 2018**

Le projet de modernisation du service de restauration collective engagé en 2016 a été décomposé en deux phases afin d'étaler sur deux exercices les travaux et de faire coïncider les travaux avec la programmation FIC des communes. En effet, les communes mobilisent des subventions FIC de leur enveloppe communale afin de financer ce programme et d'en optimiser le financement.

Pour mémoire, la deuxième partie du programme concerne :

- La réhabilitation d'un bâtiment en cantine scolaire sur Prompsat
- La construction d'une cantine scolaire sur Yssac-la-Tourette

Pour cette phase 2, le coût des travaux s'élève à 459 973,13 €HT

Pour ce projet le plan de financement est le suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes		
Montant des travaux	421 930,00 €	Partenaires financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
		État - DSIL 2018	101 166,64 €	21,99%
		État - DETR 2018	137 991,94 €	30,00%
		Département (FIC 2018)	128 819,92 €	28,01%
Maîtrise d'œuvre	38 043,13 €	communauté de communes (autofinancement)	91 994,63 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>459 973,13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>459 973,13 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DSIL 2018

**D-2018-05-12 Contrat de ruralité 2018 : Réalisation de la signalétique intercommunale - demande de subvention au titre du DSIL 2018**

En janvier 2017, les communautés de communes « Côtes de Combrailles » et « Manzat Communauté » ainsi que huit communes de la communauté de communes « Pays de Menat » ont fusionnées pour former l'actuelle communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* ». Aujourd'hui, l'ensemble de la signalétique intercommunale doit être réalisé au nom de la nouvelle communauté de communes afin de renforcer l'unité territoriale.

L'élaboration de cette signalétique, de par une identification claire et rapide, contribuera ainsi à l'attractivité de notre territoire.

Le coût des travaux s'élève à 23 049,20 €HT

Pour ce projet le plan de financement est le suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes		
Montant des travaux	23 049,20 €	Partenaires financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
		État - DSIL 2018	4 609,84 €	20,00%
		Communauté de communes (autofinancement)	18 439,36 €	80,00%
<b>TOTAL</b>	<b>23 049,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 049,20 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DSIL 2018 – Requalification des accès aux zones d'activités des Ancizes-Comps et Saint-Georges-de-Mons

**D-2018-05-13 Contrat de ruralité 2018 : Requalification des accès aux zones d'activités des Ancizes-Saint-Georges - demande de subvention au titre du DSIL 2018**

La communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » abrite sur son territoire de nombreuses zones d'activités économiques. L'ensemble de ces zones contribue au développement économique du territoire et de ce fait à son attractivité.

Le pôle industriel des Ancizes-Saint-Georges constitue un des atouts majeurs du territoire quant à son développement économique et à son attractivité vis-à-vis des entreprises et des territoires environnant. Cependant, au vu du trafic engendré sur ces zones d'activités, les voies d'accès ne sont plus adaptées et doivent être requalifiées.

C'est pourquoi, afin de conserver cette importante attractivité du territoire générer par ce pôle, « *Combrailles, Sioule et Morge* » souhaite réaménager les voies d'accès du pôle industriel des Ancizes-Comps/Saint-Georges-de-Mons. Le coût des travaux s'élève à 129 985 €HT

Pour ce projet le plan de financement est le suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes		
Montant des travaux	129 985,00 €	Partenaires financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
		État - DSIL 2018	65 000 €	50,01%
		Communauté de communes (autofinancement)	64 985 €	49,99%
<b>TOTAL</b>	<b>129 985,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>129 985,00 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DSIL 2018

**D-2018-05-14 Contrat de ruralité 2018 : Réalisation de la signalétique intercommunale - demande de subvention au titre du DSIL 2018**

En janvier 2017, les communautés de communes « Côtes de Combrailles » et « Manzat Communauté » ainsi que huit communes de la communauté de communes « Pays de Menat » ont fusionnées pour former l'actuelle communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge ». Aujourd'hui, l'ensemble de la signalétique intercommunale doit être réalisé au nom de la nouvelle communauté de communes afin de renforcer l'unité territoriale.

L'élaboration de cette signalétique, de par une identification claire et rapide, contribuera ainsi à l'attractivité de notre territoire.

Le coût des travaux s'élève à 23 049,20 €HT

Pour ce projet le plan de financement est le suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes		
		Partenaires financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
Montant des travaux	23 049,20 €	État - DSIL 2018	4 609,84 €	20,00%
		Communauté de communes (autofinancement)	18 439,36 €	80,00%
<b>TOTAL</b>	<b>23 049,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 049,20 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DSIL 2018

**D-2018-05-15 Budget REOM : admission en non-valeur**

M. le Président informe le Conseil communautaire que par différents courriers, Mme la Receveur communautaire sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur un certain nombre de créances qu'elle ne peut recouvrer.

Sur le budget annexe REOM, le montant total à admettre en non-valeur pour l'exercice 2018 est de 2 219.28 € sur des périodes allant de 2012 à 2017. Il s'agit de plusieurs débiteurs pour lesquels :

- il y a eu décision d'effacement de la dette par le tribunal pour 1 778.37 €,
- les poursuites sont restées sans effet pour un usager décédé pour un montant de 256.91 €,
- il y a eu clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation judiciaire pour 184.00 €.

M. le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur cette demande et de la suite à y donner.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DONNE une suite favorable à la demande Mme le Receveur communautaire
- ACCEPTE d'admettre en non-valeur la somme de 2 219.28 €
- PRECISE que les crédits seront inscrits à l'article 6541 ou 6542 du Budget annexe « REOM »

**D-2018-05-16 Subvention au RASED**

Lors du vote du BP2018 du budget annexe « Jeunesse », il était prévu une subvention au RASED. Cette subvention a été oubliée dans la délibération récapitulant les subventions 2018, il convient donc d'attribuer officiellement la subvention suivante pour l'exercice 2018, montant équivalent à l'exercice 2017.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention au RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) d'un montant de 700 €.

**D-2018-05-17 Valorisation de la mise à disposition du Cinéma dans le cadre des Mardi du Rires**

Comme chaque année, la mise à disposition de la salle de cinéma fait l'objet d'une valorisation budgétaire.

En effet, si le principe de gratuité n'est pas remis en cause, il a été décidé que toute demande de prêt de la salle de cinéma serait facturée au prix de location défini par la délibération n°2013/106 du 17 octobre 2013 et intégralement compensée par une subvention octroyée à l'association demandeuse d'un montant identique au prix de location de la salle.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ATTRIBUE deux subventions aux « Mardis du Rire » pour l'utilisation des deux salles à l'occasion des spectacles du 20 février 2018 et d'octobre 2018, soit deux subventions de 900 €.
- PRECISE que celles-ci seront versées en deux fois après facturation de la location
- PRECISE que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget général.

**D-2018-05-18 SMAD : désignation des délégués**

Par arrêté en date du 27 mars 2018, le Préfet approuvé la modification des statuts du SMAD.

La composition du comité syndical a été modifiée.

Le Comité syndical est composé de 117 membres répartis de la manière suivante :

- Le Président du Conseil départemental ou son représentant et les 6 conseillers départementaux des cantons de Saint Eloy les Mines, de Saint Ours et de Saint-Georges de Mons ;
- La CC Chavanon, Combrailles et Volcans : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
- La CC du Pays de Saint-Eloy : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
- La CC Combrailles Sioule et Morge : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
- Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il convient donc de désigner les représentants de la communauté de communes au SMAD.

Les titulaires seront membres du Bureau pour la Communauté de Communes.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Marie MOUCHARD	Franck BALY
José DA SILVA	Chantal PIEUCHOT MONNET
Bernard LAMBERT	Isabelle MEGE

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNER les personnes suivantes comme représentants de la communauté de communes au SMAD :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Marie MOUCHARD	Franck BALY
José DA SILVA	Chantal PIEUCHOT MONNET
Bernard LAMBERT	Isabelle MEGE

## D-2018-05-19 Modification du règlement intérieur des ALSH

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et la reprise de l'ensemble des fonctionnements ALSH, le règlement intérieur des Accueils de Loisirs de « Combrailles, Sioule et Morge » s'appuyait sur les éléments de fonctionnement des différentes structures associatives ou communautaires.

En raison des évolutions de prise en charge par la communauté de communes de la politique Enfance-Jeunesse, et de l'expérience des services sur le fonctionnement mutualisé, il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications et améliorations au règlement intérieur instauré depuis septembre 2017.

Aussi, à compter de 9 juillet 2018, il est proposé de modifier le règlement intérieur sur les points suivants :

### ✓ **Préambule :**

Intégration des nouvelles adresses mail [alsh-administration@comcom-csm.fr](mailto:alsh-administration@comcom-csm.fr) et [alsh-inscriptions@comcom-csm.fr](mailto:alsh-inscriptions@comcom-csm.fr)

### ✓ **Modification de l'article 4 : Modalités d'inscription et d'annulation**

En raison de la prise en charge par la communauté de communes de l'ensemble des temps TAP communaux, et en fonction des modalités d'organisation existantes, différentes en fonction des secteurs géographiques, il est proposé :

- Suppression du détail des modalités d'inscription pour l'élémentaire et la maternelle
- Rajout de la formule « Les modalités d'inscriptions pour les TAP seront précisées sur les fiches d'inscriptions TAP distribuées en début d'année scolaire »

Le rythme de vie de l'enfant étant un objectif essentiel de la politique éducative, il est proposé de rajouter sur la période des vacances d'été la prescription suivante :

- Un même enfant ne peut être inscrit 8 semaines consécutives sur la période estivale

### ✓ **Modification de l'article 5 : La facturation**

Dans le cadre du partenariat avec les comités d'établissements où l'aide journalière peut être supérieure à la tarification communautaire, et afin de rendre également plus lisible l'aide apportée aux ayants-droit, il est proposé de rajouter à la formulation existante le complément suivant :

- Uniquement sur des journées complètes. Le mercredi n'est pas considéré comme une journée complète.

Le règlement intérieur est accompagné de la grille tarifaire des accueils de loisirs applicable par année scolaire. Il est proposé l'application, dès le 09 juillet 2018, d'un tarif « fratrie » pour les familles contribuables au sein de « Combrailles, Sioule et Morge » et ayant au moins 3 enfants à charge.

Potentiellement, au 1<sup>er</sup> mai 2018, 59 familles sont concernées par cette modalité :

- 53 familles de 3 enfants
- 5 familles de 4 enfants
- 1 famille de 5 enfants

Les réductions tarifaires s'appliquent sur le forfait semaine (3 ou 4 jours) lors des vacances scolaires d'hiver, Printemps et Eté :

- Réduction de 20% pour le 3eme enfant,
- 30% pour le 4eme enfant
- 50% pour le 5eme enfant.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications du règlement intérieur des ALSH à compter du 09 juillet 2018
- APPROUVE la mise en place d'un tarif « fratrie » selon les modalités exposées ci-dessus

**D-2018-05-20ar MAM à Manzat – Avenant au marché de travaux N° 2 LOT N°1 : GROS OEUVRE – Entreprise DUBOSCLARD (annule et remplace)**

Des travaux supplémentaires d'aménagement sont nécessaires notamment pour :

- L'évacuation des eaux pluviales du parking ;
- L'aménagement d'une voirie et parkings pour l'accueil des usagers ;
- La modification de l'acheminement de réseaux ;
- La réparation du muret d'entrée ;
- Des travaux supplémentaires de maçonnerie ;
- L'aménagement de l'aire de jeux extérieur avec la pose d'une clôture rigide ;

La commune de Manzat prend à sa charge 13 972,28 € HT et la communauté de 11 583,97 € HT.

Ce qui entraîne une augmentation du montant du marché de 11,7 %.

La nouvelle répartition du marché est la suivante :

	<b>Communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge »</b>	<b>Commune de Manzat</b>
<b>Montant du Marché HT</b>	109 500,00 €	109 500,00 €
<b>Montant 1 venant HT</b>	11 583,97 €	13 972,28 €
<b>TOTAL HT</b>	121 083,97 €	123 472,28 €
<b>TOTAL TTC</b>	145 300,76 €	148 166,74 €
<b>TOTAL HT</b>	244 556,25 €	
<b>TOTAL TTC</b>	293 467,50 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer l'avenant avec l'entreprise mentionnée en objet

**D-2018-05-21 MAM à Manzat – Avenant au marché de travaux N°4 LOT N°3 : CHARPENTE/COUVERTURE/ZINGUERIE – Entreprise SUCHEYRE**

La mise en œuvre d'un velux de désenfumage électrique entraîne une plus-value de 2 300,00 € HT. La suppression de la réalisation du plancher en panneau de particule entraîne une moins-value de 862,50 € HT.

La nouvelle répartition du marché est la suivante :

	<b>Communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge »</b>	<b>Commune de Manzat</b>
<b>Montant du Marché HT</b>	10 582,36 €	10 582,35 €
<b>Avenant 2 HT</b>	+ 10 582,35 €	- 10 582,35 €
<b>Avenant 3 HT</b>	- 8 003,41 €	+ 6 117,67 €
<b>Avenant 4 HT</b>	1 437,50 €	0
<b>TOTAL HT</b>	14 598,81 €	6 117,67 €
<b>TOTAL HT</b>	20 716,48 €	
<b>TOTAL TTC</b>	24 859,78 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer l'avenant avec l'entreprise mentionnée en objet

**D-2018-05-22 MAM à Manzat – Avenant au marché de travaux N°3 LOT N°9 :  
CHAUFFAGE/VENTILATION/SANITAIRE – Entreprise LACOSTE**

Des modifications du marché sont nécessaires notamment pour :

- La mise en place d'une lave main supplémentaire ;
- La suppression du meuble de change et d'appareils sanitaires

Ce qui entraîne une diminution, du montant du marché de – 10,1 %.

La nouvelle répartition du marché est la suivante :

	<b>Communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge »</b>	<b>Commune de Manzat</b>
<b>Montant du Marché HT</b>	26 780,73 €	18 819,69 €
<b>Avenant 2 HT</b>	372,00 €	725,00 €
<b>Avenant 3 HT</b>	- 4 616,00 €	0
<b>TOTAL HT</b>	22 536,73 €	19 544,69 €
<b>TOTAL TTC</b>	27 044,08 €	23 453,63 €
<b>TOTAL HT</b>	42 081,42 €	
<b>TOTAL TTC</b>	50 497,71 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer l'avenant avec l'entreprise mentionnée en objet

**D-2018-05-23 MAM à Manzat – Autorisation à signer le bail professionnel**

- ✓ Rappel des modalités financières de portage de la MAM

Par délibération en date du 16 février 2017 le conseil communautaire avait arrêté les principes financiers et opérationnels concernant le portage de projets Maison d'Assistants Maternels.

Pour mémoire, les principes étaient les suivants :

- L'opération doit être neutre financièrement et équilibré pour la communauté de communes. C'est à dire que le loyer versé par les assistantes maternelles doit couvrir strictement l'annuité d'emprunt contracté par la communauté de communes ;
- En fonction de l'importance des travaux à réaliser et des loyers envisagés, l'équilibre de l'opération peut également être assuré par le versement d'un fond concours de la commune. Le fonds de concours vient alors en déduction du montant à emprunter
- La commune d'implantation apporte une garantie financière de reprise des annuités d'emprunt : En cas de défaillance des assistants maternels, la commune s'engage à prendre à sa charge le remboursement des annuités d'emprunts

La Commune de Manzat a délibéré dans les mêmes termes lors du conseil municipal du 24/02/2017.

Conformément à la délibération du 13 avril 2017, et pour permettre l'exercice de la compétence "petite enfance", la commune a procédé à une mise à disposition gratuite des locaux au profit de la communauté de communes, pour la réalisation des travaux, avec retour du bien à la commune en cas de désaffectation pour une utilisation en dehors des compétences intercommunales.

Cette mise à disposition a été formalisée par un procès-verbal de mise à disposition signée en date du 14 avril 2017.

✓ Signature d'un bail professionnel

Les OPR (Opérations préalables à la réception) ont eu lieu le 18 avril 2018 et la partie MAM est désormais opérationnelle.

Il convient désormais d'autoriser le Président à signer le bail professionnel avec les assistantes maternelles (Association PICOTI PICOTIN).

Le bail serait conclu aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel : 400 € / mois soit un loyer annuel de 4 800 €
- Autres charges : le PRENEUR remboursera au BAILLEUR les primes d'assurance incendie, explosion et responsabilité civile de l'ensemble de l'immobilier, les taxes foncières et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- Dépôt de garantie : 400 €
- Révision annuelle : Selon l'indice national trimestriel du coût de la construction (ICC) publié par l'INSEE
- Travaux et entretien : Le PRENEUR supportera l'ensemble des réparations autres que celles mentionnées à l'article 606 du code civil (Les grosses réparations sont celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières. Celui des digues et des murs de soutènement et de clôture aussi en entier. Toutes les autres réparations sont d'entretien.
- Durée : 10 ans

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o AUTORISE M. le Président à signer le bail professionnel avec l'association PICOTI PICOTIN dans les conditions exposées ci-dessus.

**D-2018-05-24    Restauration collective : phase 1 (Montcel / Champs) : autorisation à signer les marchés de travaux pour la construction d'un restaurant scolaire et office sur le site de Montcel – marché 2017-08**

Le projet de modernisation du service de restauration collective engagé en 2016 a été décomposé en deux phases afin d'étaler sur deux exercices les travaux. La première phase concernait les sites de Beauregard-Vendon, Champs et Montcel.

Le marché concernant les travaux pour la construction d'un restaurant scolaire et office sur le site de Montcel comporte 12 lots désignés comme suit :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Façade
- Lot 3 : Charpente bois
- Lot 4 : Couverture zinguerie
- Lot 5 : Étanchéité
- Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 7 : Menuiseries intérieures
- Lot 8 : Cloison peinture faux-plafond
- Lot 9 : Carrelage faïence
- Lot 10 : Chauffage ventilation plomberie sanitaire
- Lot 11 : Électricité
- Lot 12 : Équipement de cuisine

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 26 octobre 2017 pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire et office sur le site de Montcel.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 05 avril 2018 pour retenir les entreprises. Au vu des résultats, certains lots ont dû être reconsultés.

Cette seconde consultation a été lancée le 12 avril 2018. La CAO s'est donc à nouveau réunie le 16 mai 2018 afin d'attribuer les lots reconsultés.

Ainsi, les marchés de travaux relatifs à la construction d'un restaurant scolaire et office sur le **site de Montcel** sont attribués aux entreprises suivantes avec les montants indiqués ci-après :

N° du lot	Libellé du lot	Entreprise	Adresse	Montant de l'offre HT
01	Gros œuvre	SARL DUBOSCLARD	9 rue les Carreaux Pradets, 63460 JOZERAND	121 000,00 €
02	Façade	SARL DUBOSCLARD	9 rue les Carreaux Pradets, 63460 JOZERAND	9 466,00 €
03	Charpente bois	SARL SUCHEYRE	63530 VOLVIC	4 930,00 €
04	Couverture zinguerie	SARL SUCHEYRE	63530 VOLVIC	6 453,00 €
05	Étanchéité	OVAL ETANCHEITE	63000 CLERMONT FD	13 446,15 €
06	Menuiseries extérieures aluminium	ALUTEC	63000 CLERMONT FD	24 047,19 €
07	Menuiseries intérieures	LOPITAUX LECUYER	63330 PIONSAT	11 913,00 €
08	Cloison peinture faux-plafond	CÉDRIC PHILIPPE	8 rue des ravats 63460 BEAUREGARD-VENDON	32 423,10 €
09	Carrelage faïence	SARL AUVERGNE CARRELAGE FINITION (ACF)	42 rue Fernand Forest, 63540 ROMAGNAT	23 807,00 €

N° du lot	Libellé du lot	Entreprise	Adresse	Montant de l'offre HT
10	Chauffage Ventilation plomberie sanitaire	RDB ENERGIE	03390 MONTMARAULT	32 747,37 €
11	Électricité	TAUVERON ELECTRICITE	03600 COMMENTRY	13 584,40 €
12	Équipement de cuisine	BONNET THIRODE GRANDE CUISINE division de HORIS SAS	17 rue des Frères Lumières, ZI Mitry Compans, 77292 MITRY MORY	13 510,96 €
<b>TOTAL</b>				<b>307 328,17 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le président à signer le marché de travaux de construction d'un restaurant

**D-2018-05-25 Restauration collective : phase 1 (Montcel / Champs) : autorisation à signer les marchés de travaux pour la restructuration d'un bâtiment en restaurant scolaire et office sur le site de Champs – marché 2017-07**

Le projet de modernisation du service de restauration collective engagé en 2016 a été décomposé en deux phases afin d'étaler sur deux exercices les travaux. La première phase concernait les sites de Beauregard-Vendon, Champs et Montcel.

Le marché concernant les travaux pour la restructuration d'un bâtiment en restaurant scolaire et office sur le site de Champs comporte 8 lots désignés comme suit :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 3 : Menuiseries intérieures
- Lot 4 : Cloison peinture faux-plafond
- Lot 5 : Carrelage faïence
- Lot 6 : Chauffage ventilation plomberie sanitaire
- Lot 7 : Électricité
- Lot 8 : Équipement de cuisine

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 26 octobre 2017 pour les travaux de restructuration d'un bâtiment en restaurant scolaire et office sur la commune de Champs.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 05 avril 2018 pour retenir les entreprises. Au vu des résultats, certains lots ont dû être reconsultés. Cette seconde consultation a été lancée le 12 avril 2018. La CAO s'est donc à nouveau réunie le 16 mai 2018 afin d'attribuer les lots reconsultés.

Ainsi, les marchés de travaux relatifs à la restructuration d'un bâtiment en restaurant scolaire et office sur le **site de Champs** sont attribués aux entreprises suivantes avec les montants indiqués ci-après :

N° du lot	Libellé du lot	Entreprise	Adresse	Montant de l'offre HT
01	Gros œuvre	THAVE CONSTRUCTION	25 avenue Desaix, 63200 ST-BONNET- PRES-RIOM	<b>35 329,50 €</b>
02	Menuiseries extérieures aluminium	ALUTEC	63000 CLERMONT FD	<b>16 022,58 €</b>
03	Menuiseries intérieures	EURL LOPITAUX ETS LECUYER	ZA Les Fayes, 63330 PIONSAT	<b>9 526,00 €</b>
04	Cloison peinture faux-plafond	CÉDRIC PHILIPPE	8 rue des ravats 63460 BEAUREGARD- VENDON	<b>25 554,00 €</b>
05	Carrelage faïence	CARRELAGE MARBRERIE GIRARD	ZA d'Enval, Rte de Volvic, 63200 RIOM	<b>11 064,10 €</b>
06	Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire	RDB ÉNERGIES	46 rte de Montluçon, 03390 MONTMARAULT	<b>24 502,86 €</b>
07	Électricité	SARL ÉLECTRICITÉ TAUVERON ANDRÉ	33rue du Vieux Bourg - BP44, 03600 COMMENTRY	<b>20 000,00 €</b>
08	Équipement de cuisine	AUVERGNE DEGRE SERVICE	Rue Fernand Forest, 63370 LEMPDES	<b>14 643,05 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>156 642,09 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le président à signer le marché de travaux restructuration d'un bâtiment en restaurant scolaire et office sur le site de Champs avec chacune des entreprises précitées

**D-2018-05-25 Tarifs du service de restauration scolaire (secteur Plaine) à compter du 01 septembre 2018**

Suite à la prise de compétence « restauration scolaire », le conseil communautaire de la CC « Côtes de Combrailles », par délibération en date du 16 juin 2016, avait approuvé un dispositif de lissage des prix de vente des repas scolaires sur 3 ans à compter du 01 septembre 2016.

La présente délibération a pour objet de fixer les tarifs à compter du 01 septembre 2018, et ainsi intégrer la dernière étape de la convergence tarifaire. Ainsi, à compter du 01 septembre 2018, les tarifs seront identiques sur l'ensemble du secteur « Plaine ».

Les autres tarifs restent inchangés.

	Prix vente TTC
<b>Tarifs fréquentation régulière</b>	<b>3,20 €</b>
Cantines de :	
– Beaugard-Vendon	
– RPI Champs / Saint-Agoulin	
– Combonde	
– Davayat	
– RPI Gimeaux / Yssac-la-Tourette	
– RPI Jozerand / Montcel	
– RPI Prompsat / teilhède	
<b>Tarif « occasionnel » ou « exceptionnel »</b>	<b>3,60 €</b>
<b>Tarif résident « hors communauté de communes</b>	<b>3,60 €</b>

	Prix vente TTC
<b>Tarif adulte</b>	<b>5,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de vente des repas scolaires (secteur Plaine) à compter du 01 septembre 2018

**D-2018-05-27 Piscine intercommunale : autorisation à signer le marché global de performance énergétique**

✓ **Rappel des objectifs du CPE:**

Le Conseil Communautaire, par délibération D2017-07-22 du 06/07/2017, a approuvé le lancement d'un Contrat de Performance énergétique Energétique sur la piscine, à compter du 01/07/2018.

Rappelons que le le Contrat de Performance énergétique permet

- Une amélioration des performances énergétiques d'un bâtiment
- Un investissement matériel ou immatériel
- Une garantie de performance énergétique
- Un suivi des mesures des performances énergétiques

Les travaux concernent uniquement les installations techniques de la piscine (pas d'intervention sur le bâti).

Des travaux minimums sont imposés (filtration, bondes, GTC, etc.) et pour certains à réaliser dès l'été 2018.

Le marché CPE aura une durée de 10 ans : du 01/07/2018 jusqu'au 30/06/2028.

Les objectifs d'amélioration de la performance énergétique garantis fixés dans le cahier des charges ont été fixés à 30 % en kWhEF (énergie finale) au minimum au regard de la situation de référence établie et concernent les consommations cumulées de gaz naturel et d'électricité.

Un protocole de mesures et de vérification (IPMVP), adossé à un Plan de comptage, permettent de suivre l'atteinte de ces objectifs contractuels.

Le prestataire aura la charge de :

- La conception et la réalisation des travaux ;
- L'exploitation, la maintenance et le gros entretien des installations thermiques (dont traitement de l'eau et nettoyage des plages) ;
- L'information et la sensibilisation des usagers ;
- La fourniture des fluides (gaz naturel, électricité, eau).

✓ **Procédure de dialogue compétitif**

- Un appel à candidature a été publié le 28/09/2017 (AO restreint)
- 3 candidats ont été admis à participer au dialogue sur la base de critères spécifiques :
  - Compétences
  - Capacité technique et financière
  - Références
- Un **DCE « offre initiale »** leur a été transmis début décembre 2017
- Après une 1<sup>ère</sup> visite groupée, leurs offres initiales ont été remises le 11/01/2018
- **3 riches étapes de dialogue** (auditions) ont eu lieu les 16/01/2018, 06/02/2018 et 27/02/2018, entrecoupées de visites individuelles et de compte-rendus

- Le DCE « **offre finale** » a été adressé le 20/03/2018 aux candidats
- Les 3 candidats ont remis leurs offres finales le 09/04/2018
- La CAO s'est réunie le 26/04/2018 afin d'attribuer le marché global de Performance Energétique de la piscine intercommunale basée à St Georges de Mons. L'analyse des offres finales a été présentée par M. Sébastien FRIEDRICH, AMO du bureau d'études SF2E, Mme Aude LENOIR de l'ADUHME et les membres du COPIL en charge de ce projet.

LA CAO a étudié les offres au regards des critères suivants :

Critère	Sous-critère	Notation
Performance Energétique et protocole (20%)	Niveau de consommation attendue sur la durée du marché (cumul durée GPE kWh/ef )	Quantitatif Sur 10 pts
	Fiabilité, transparence, précision et niveau d'engagements du Plan de Mesures et de Vérification	Qualitatif Sur 10 pts
	<b>Total</b>	<b>20 pts</b>
Valeur technique (40%)	Qualité des solutions Cohérence et pertinence du projet proposé en vue d'ensemble	Qualitatif Sur 10 pts
	Qualité des APE : adéquation au programme, qualité des matériels, des matériaux,	Qualitatif Sur 5 pts
	Chantier : organisation de chantier et moyens proposés pour respecter les délais de la phase de conception et de la phase réalisation	Qualitatif Sur 5 pts
	Exploitation P2 : Organisation de l'exploitation maintenance, pertinence et cohérence des moyens, etc.	Qualitatif Sur 10 pts
	Exploitation P3 Cohérence, pertinence et niveau de service apporté dans le Plan de GER	Qualitatif Sur 5 pts
	Innovation et/ou Outils spécifiques développés dans le cadre du marché, pertinence des innovations/outils présentées	Qualitatif Sur 5 pts
	<b>Total</b>	<b>40 pts</b>
Prix global (40%)	Coût global du marché P1/P1'/P2/P3/eau et traitement (le coût global tiens compte de prix de fourniture de l'énergie déterminés par les candidats).	Quantitatif Sur 30 pts
	Choix des formules de révision / complexité	Qualitatif Sur 5 pts
	Coût global du marché application faite de la variabilité des indexations et formules proposées.	Quantitatif Sur 5 pts
	<b>Total</b>	<b>40 pts</b>

#### ✓ Montant du marché

Postes de dépenses	Montants TTC sur les 10 ans
Travaux CPE	530 124,81 €
P1 Gaz, electricité, eau	1 249 202,52 €
P2 – Exploitation – Maintenance - Nettoyage	1 026 119,16 €
P3 – Gros Entretien Renouvellement	281 138,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 086 585,13 €</b>

#### ✓ Suivi de la bonne exécution du marché

La mission initiale d'assistance à la définition, la passation et le suivi du contrat d'exploitation des installations techniques de la piscine intercommunale confiée au bureau d'études SF2E en 2016, prévoyait une option (phase 7) de contrôle de la mise en place du marché.

Au vu de la complexité technique du Contrat de Performance Energétique, la levée de cette option est indispensable pour valider la prise en main de l'équipement par l'exploitant. Cette option débutera le 01/07/2018, au démarrage du CPE, jusqu'au 30/06/2019 (décision prise par délégation). Le coût de cette option est fixé à 4 536.00 € TTC par an.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer le Contrat de Performances énergétique avec l'entreprise DALKIA

**D-2018-05-28 Dossiers de demande de subventions dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR) et du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) – Contrat de Performance Énergétique à la piscine de Saint-Georges-de-Mons**

En 2017, la Communauté de Communes a inscrit le projet de CPE dans la programmation pluriannuelle du « Contrat Ambition Région » signé avec la Région.

Par délibération en date du 22 février 2018, le conseil communautaire avait inscrit cette opération dans l'avant-projet de CTDD, contrat de partenariat avec le Département.

La procédure de dialogue compétitif est désormais achevée et le montant des travaux est connu.

Il convient de déposer les dossiers de demande de subvention

- auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR)
- auprès du Département du Puy-de-Dôme dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD)

Le plan de financement de l'opération serait alors le suivant :

Dépenses (€H.T.)		Recettes		
Montant de l'opération (travaux + MIOE)	462 000,00 €	Partenaires financiers	Montant de la subvention	Taux
		État – DSIL Contrat de ruralité (2017)	115 500,00 €	25,00%
		Région – Contrat Ambition région	100 000,00 €	21,65%
		Département - CTDD	154 100,00 €	33,35%
		Communauté de communes - Autofinancement	92 400,00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>462 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>462 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE la demande de subvention au titre du CAR et du CTDD
- o AUTORISE M. le président à déposer les dossiers CAR et CTDD pour le contrat de performance énergétique de la Piscine à Saint-Georges-de-Mons

**D-2018-05-29 Avenir du Réseau Foncier Agricole**

Par courrier reçu le 03 avril 2018, le président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a proposé à la Communauté de communes d'adhérer au service d'ingénierie départementale sur le volet « agricole ».

Cette proposition vise à remplacer le Réseau Agricole Combrailles-Artense existant à l'échelle du SMAD et internaliser au sein des services du Conseil Départemental l'animation assurée sur le territoire de la Communauté de communes.

Le déploiement de cette ingénierie départementale serait effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2018, à cette date le Département ne soutiendra plus financièrement le fonctionnement du Réseau Agricole Combrailles-Artense.

Pour ce faire, une participation financière est demandée aux communautés de communes faisant appel à ce service départemental de 23 000 € maximum par an pour un ETP et 11 500 € par an pour 0.5 ETP.

L'organisation actuelle du Réseau Agricole Combrailles-Artense associe les 4 communautés de communes du Pays de Saint-Eloy, de Dômes Sancy Artense, de Chavanon Combrailles et Volcans et de Combrailles Sioule et Morge.

Ce réseau existe depuis 2007 et a connu une évolution significative en 2012 avec le recrutement d'une animatrice spécifique, en lieu et place d'une prestation externe, le poste de l'animatrice étant porté par le SMAD des Combrailles. Le Réseau Agricole Combrailles-Artense repose sur un partenariat fait entre les Communautés de communes, mais aussi sur une implication importante du SMAD des Combrailles (pilotage général, encadrement de l'animatrice, accompagnement des communautés de communes dans leur action et la réalisation de nouveaux diagnostics, consultation groupée...).

Le Président explique que le Réseau Agricole Combrailles-Artense a prouvé, dans son organisation actuelle, sa pertinence et son efficacité, et cela pour un montant de participation financière réduite (4 375 € pour 2017 et 3 977 € pour 2018). L'extension du périmètre d'intervention du Réseau Agricole Combrailles-Artense à venir avec la conduite actuelle des diagnostics fonciers complémentaires sur les périmètres des anciennes communautés de communes du Pays de Saint-Eloy, des Côtes de Combrailles et de Rochefort-Montagne vient conforter un bilan positif.

Le Réseau Agricole Combrailles-Artense repose enfin sur une approche et un service de proximité, qui constitue la condition de son succès, mais aussi sa raison d'être.

Au vu de ce bilan et de l'attachement des élus des 4 communautés des communes partenaires à l'organisation actuelle du Réseau Agricole Combrailles-Artense et considérant l'importance de l'activité agricole sur leur territoire et donc l'intérêt de maîtriser pleinement la conduite du Réseau Agricole Combrailles-Artense, les Présidents des communautés de communes et le Président du SMAD des Combrailles ont adressé un courrier le 24 janvier 2018 au Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme afin de lui exposer les fortes réserves exprimées quant à la proposition départementale et leur volonté de poursuivre l'action du Réseau Agricole Combrailles-Artense dans son organisation actuelle. Il a d'ailleurs été proposé de développer une collaboration technique et méthodologique avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme afin de déployer une telle animation sur les territoires du Puy-de-Dôme actuellement non couverts.

Le Président précise également que des dispositions ont été prises afin de pérenniser l'animation du Réseau Agricole Combrailles-Artense, et cela avant la formulation de la proposition départementale. Dans ce sens, la convention de partenariat a été reconduite entre les 4 communautés de communes et le SMAD des Combrailles pour une durée de 3 ans (2018-2020), et le SMAD des Combrailles a par ailleurs renouvelé le contrat de travail de l'animatrice le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (après 6 ans de CDD) par le biais d'un CDI.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Président propose au Conseil Communautaire de ne pas donner une suite favorable à la proposition du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme d'adhésion au service d'animation territoriale dans le domaine agricole.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas donner une suite favorable à la proposition du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme d'adhésion au service d'animation territoriale dans le domaine agricole.

*Pour : 43*

*Contre : 0*

*Abstention : 1*

*Gregory BONNET précise que la comparaison financière mériterait d'être complétée, car pour pouvoir comparer les coûts dans le futur, il faudrait comparer avec les coûts sans l'aide départementale.*

*Renseignements pris, et vérifications faites, il précise également qu'il n'a jamais été dit ou question que les aides à l'installations prévues par le conseil départemental soient conditionnées à l'adhésion au service de réseau foncier agricole de la plateforme d'ingénierie départementale.*

**D-2018-05-30 ZAC de Queuille : avenant n°2 au compromis de vente CHIMIREC**

En date du 2 juillet 2017, la communauté de communes a signé avec l'entreprise CHIMIREC Massif Central un compromis de vente pour un terrain situé sur la ZAC de Queuille.

Ce compromis a fait l'objet d'un avenant n°1 pour prolonger jusqu'au 30 juin 2018 le délai pour lequel l'ACQUEREUR devra, pour se prévaloir de la condition suspensive, justifier auprès de la Communauté de communes du dépôt de la demande d'autorisation au moyen d'un récépissé délivré par l'autorité compétente.

Dans le cadre de l'élaboration de son projet d'implantation et du montage du dossier de permis de construire, CHIMIREC a fait part de son souhait d'acquérir la totalité des terrains faisant l'objet du compromis de vente soit 6 hectares (prévu en acquisition ferme) et 5 hectares (initialement prévu en option d'achat). Néanmoins, la société CHIMIREC souhaiterait pouvoir bénéficier d'une remise sur le prix initial qui est de 3,50 € HT le m<sup>2</sup>.

Considérant que la société CHIMIREC s'engage à acquérir la totalité des 11 hectares contre 6 initialement, de l'intérêt de la Communauté de communes de vendre ceux-ci et de pouvoir « solder » la commercialisation de la ZAC de Queuille, il est proposé au Conseil communautaire de donner une suite favorable à la demande de la société CHIMIREC MASSIF CENTRAL.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de céder au prix de 3 € HT le m<sup>2</sup> les parcelles cadastrées OC 349 (10 000 m<sup>2</sup>), OC 350 (10 004 m<sup>2</sup>), OC 351 (10 000 m<sup>2</sup>), OC 346 (10 000 m<sup>2</sup>), OC 347 (10 000 m<sup>2</sup>), 348 (10 001 m<sup>2</sup>) et la division de la parcelle OC 345 pour 50 000 m<sup>2</sup> environ soit un total de 11 hectares.
- AUTORISE M. le Président à signer un avenant n° 2 au compromis de vente du 2 juillet 2017
- AUTORISE M. le Président, ou le Vice-président délégué, à signer l'acte authentique de vente dès que les conditions seront réunies.

**D-2018-05-31 Château-Rocher : demande de subvention pour les études d'avant-projet pour la phase 2 : modification du plan de financement**

Par délibération n°D2017-12-09 en date du 14 décembre 2017, la communauté de communes a approuvé l'engagement de la maîtrise d'œuvre pour la phase 2 ainsi que le plan de financement faisant apparaître une aide de l'Etat (DRAC) à hauteur de 9.800 € sur un montant total éligible de 12.250 €HT, soit une demande d'aide financière à hauteur de 80 %.

Par courrier en date du 17 avril 2018, le Directeur Régional des Affaires Culturelles a précisé que cette aide n'excédera pas 50% du montant de 12.250 €HT, soit 6.125 € de subvention.

Il convient donc de modifier le plan de financement, comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Projet de redynamisation culturelle et touristique du site de Château Rocher et ses abords</b>			
<b>mission APD/PRO/ACT - TRANCHE 2 - VOLET 1</b>			
<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
APD	4 200.00 €	DRAC	6 125.00 €
PRO	6 300.00 €	autofinancement	6 125.00 €
ACT	1 750.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>12 250.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 250.00 €</b>
		TVA	2 450.00 €
		Total TTC	14 700.00 €

Rappelons que la commune de Saint-Remy-de-Blot participe au financement des études par l'intermédiaire d'un fonds de concours

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté,
- CONFIRME la demande de subvention relative à l'opération en objet,
- AUTORISE M. Le Président à signer tout doucement relatif à ce dossier

**D-2018-05-32 Budget immobilier d'entreprise – rectification erreur matérielle sur l'affectation du résultat**

Le président expose au conseil communautaire qu'il y a eu une erreur matérielle de saisie sur la délibération d'affectation de résultat de l'exercice 2017 pour le budget Immobilier Locatif. Cette saisie n'ayant pas d'impact sur l'équilibre budgétaire.

Ainsi, il convient de noter le déficit de la section d'investissement de l'exercice à 1 453,80 € et non à – 1 453,80 €.

L'excédent de fonctionnement étant de 12 499,46 €, il convient de reprendre en résultat de fonctionnement cumulé sur l'exercice 2018 pour 11 045,66 €.

L'affectation est la suivante :

IMMOBILIER LOCATIF	
<b>OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017 sur 2018</b>	
<b>Pour mémoire :</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	8 338,18 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	-54 148,43 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Dépenses fonctionnement 2017	72 065,31 €
Recettes fonctionnement 2017	76 226,59 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	4 161,28 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	8 338,18 €
Solde section de fonctionnement :	<b>12 499,46 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017</b>	
Dépenses investissements 2017	89 094,13 €
Recettes investissements 2017	141 788,76 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	52 694,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	-54 148,43 €
D001/inv	Solde section d'investissement :
	<b>-1 453,80 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2017</b>	
Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31 déc 2017</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	1 453,80 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	<b>1 453,80 €</b>
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>1 453,80 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>11 045,66 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>12 499,46 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'erreur matérielle de saisie sur la délibération d'affectation de résultat de l'exercice 2017 pour le budget Immobilier Locatif.

**D-2018-05-33 Budget immobilier d'entreprise – décision modificative n°1**

Le président expose au conseil communautaire qu'il y a eu une erreur matérielle de saisie sur la délibération d'affectation de résultat de l'exercice 2017 pour le budget Immobilier Locatif. Cette saisie n'ayant pas d'impact sur l'équilibre budgétaire.

Ainsi, il convient de noter le déficit de la section d'investissement de l'exercice à 1 453,80 € et non à – 1 453,80 €.

Concomitamment à cette rectification, il convient de prendre une décision modificative n°1 sur ce budget afin de réaliser l'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1088 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 453,80 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 453,80 €</b>
D-2313 : Constructions	0,00 €	1 453,80 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 453,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 453,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 453,80 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 453,80 €</b>		<b>1 453,80 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n°1

**D-2018-05-34 Tableau des effectifs service « restauration collective » : Suppression/création simultanée d'un poste de cuisinier, à compter du 01/06/2018**

Pour faire face au besoin de personnel au sein du service « Restauration collective », le Conseil communautaire a décidé, par délibération D-2018-02-01 du 22 février 2018 :

- De CREER un poste d'Adjoint technique, à temps complet, à compter du 1er mars 2018 au service Restauration collective
- De SUPPRIMER un poste adjoint technique à 0,5 ETP à compter du 01 mars 2018

Hors, l'agent recruté, par voie de mutation, possède un grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, il convient donc de délibérer à nouveau afin de régulariser ce dossier.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de :

- SUPPRIMER un poste adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018
- CREER un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour le service Restauration collective

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2018 :

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>CDC- Pôle Services Fonctionnels</b>					
<b>Filière administrative</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	A	Ingénieur principal	1	1	1
	A	Attaché	1	1	1
	B	Rédacteur principal 1 cl	2	2	2
	B	Rédacteur principal 2 cl	1	1	1
	B	Rédacteur	2	2	0.38
	C	Adjoint administratif principal 2 cl	2	2	2
	C	Adjoint administratif	6	6	5.93
		CAE-CUI	1	1	0.57
<b>Filière technique</b>					
	B	Technicien	2	2	2
	C	Agent de maitrise	1	1	1
	C	Adjoint technique principal 2 cl	1	1	1
	C	Adjoint technique	4	4	1.89
		CAE-CUI	1	1	0.57
<b>Total du service</b>			<b>25</b>	<b>25</b>	<b>20.34 ETP</b>

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>CULTURE</b>					
<b>Filière culturelle</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	A	Attaché	1	1	1
	C	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	3
	C	Adjoint du patrimoine	3	3	2.43
<b>Filière technique</b>					
	C	Agent de maitrise	1	1	1
	C	Agent social	1	1	0.29
		CAE-CUI	2	2	1.86
<b>Total du service</b>			<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9.58 ETP</b>

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>					
<b>Filière administrative</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	C	Adjoint administratif principal 2 cl	1	1	1
	C	Adjoint administratif	1	1	0.77
<b>Filière animation</b>					
	B	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1
	B	Animateur	1	1	1
	B	Educateur principal jeunes enfants	1	1	1
	C	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	6	5.69
	C	Adjoint d'animation	51	51	20.38
	C	Opérateur des APS	1	1	0.80
<b>Filière sociale</b>					
	B	Assistant socio- éducatif principal	1	1	1
	C	Auxiliaire de puériculture principal 2 cl	2	2	1.67
	C	Agent social principal 2 cl	1	1	1
<b>Total du service</b>			<b>67</b>	<b>67</b>	<b>35.31 ETP</b>

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>RESTAURATION COLLECTIVE</b>					
<b>Filière technique</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	B	Technicien	1	1	1
	C	<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2.81</b>
	C	<b>Adjoint technique</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>7.28</b>
		Contrat d'apprentissage	1	1	1
<b>Total du service</b>			<b>17</b>	<b>17</b>	<b>12.09 ETP</b>

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>					
<b>Filière administrative</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	A	Attaché principal	1	1	1
	A	Attaché	5	5	4.86
<b>Total du service</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5.86 ETP</b>

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>					
<b>Filière administrative</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	A	Attaché	1	1	1
<b>Filière sportive</b>					
	B	Educateur des APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1
	B	Educateur des APS	3	3	3
	C	Opérateur des APS	1	0	0
		Contrat d'apprentissage BPJEPS AAN	1	1	1
<b>Filière technique</b>					
	C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	2
	C	Adjoint technique	2	2	1.86
<b>Total du service</b>			<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9.86 ETP</b>

<b>TOTAL GENERAL CDC COMBRILLES, SIOULE ET MORGE</b>	<b>137</b>	<b>136</b>	<b>93.04 ETP</b>
--	------------	------------	------------------

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la création – suppression de poste telle que présentée ci-dessus
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018

#### Questions diverses

Franck BALY présente un premier bilan de l'évènementiel intercommunal du 06 mai.

## Liste des délibérations du jeudi 17 mai 2018

D-2018-05-01	PROGRAMME VOIRIE 2018 TRANCHE 1 : AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX .....	4
D-2018-05-02	MARCHE A BON DE COMMANDES VOIRIE : AVENANT AUX MARCHES TRAVAUX DE VOIRIE (LOT N°1, 2, ET 3).....	5
D-2018-05-03	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2018 POUR LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LES-BAINS.....	5
D-2018-05-04	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 (SUITE A APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT) 6	
D-2018-05-05	CONTRAT DE RURALITE : CONVENTION ANNUELLE POUR 2018.....	10
D-2018-05-06	CONTRAT DE RURALITE 2018 : AMENAGEMENT DES ACCES ET ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2018 .....	12
D-2018-05-07	CONTRAT DE RURALITE 2018 : AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DU BOURG DES ANCIZES-COMPS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2018.....	12
D-2018-05-08	CONTRAT DE RURALITE 2018 : AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DU BOURG DE GIMEAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2018 .....	13
D-2018-05-09	CONTRAT DE RURALITE 2018 : AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DU BOURG DE MARCILLAT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2018 .....	14
D-2018-05-10	CONTRAT DE RURALITE : AMELIORATION ACOUSTIQUE DE LA MAISON DE LA MUSIQUE DES ANCIZES-COMPS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2018 .....	14
D-2018-05-11	CONTRAT DE RURALITE 2018 : DEVELOPPEMENT ET STRUCTURATION D'UNE OFFRE MUTUALISEE DE RESTAURATION COLLECTIVE - PHASE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2018 .....	15
D-2018-05-12	CONTRAT DE RURALITE 2018 : REALISATION DE LA SIGNALIETIQUE INTERCOMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2018 .....	16
D-2018-05-13	CONTRAT DE RURALITE 2018 : REQUALIFICATION DES ACCES AUX ZONES D'ACTIVITES DES ANCIZES-SAINT-GEORGES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2018 .....	16
D-2018-05-14	CONTRAT DE RURALITE 2018 : REALISATION DE LA SIGNALIETIQUE INTERCOMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2018 .....	17
D-2018-05-15	BUDGET REOM : ADMISSION EN NON-VALEUR .....	17
D-2018-05-16	SUBVENTION AU RASED .....	18
D-2018-05-17	VALORISATION DE LA MISE A DISPOSITION DU CINEMA DANS LE CADRE DES MARDI DU RIRES.....	18
D-2018-05-18	SMAD : DESIGNATION DES DELEGUES .....	18
D-2018-05-19	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ALSH .....	19
D-2018-05-20AR	MAM A MANZAT – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX N° 2 LOT N°1 : GROS OEUVRE – ENTREPRISE DUBOSCLARD (ANNULE ET REMPLACE) .....	20
D-2018-05-21	MAM A MANZAT – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX N°4 LOT N°3 : CHARPENTE/COUVERTURE/ZINGUERIE – ENTREPRISE SUCHEYRE .....	20
D-2018-05-22	MAM A MANZAT – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX N°3 LOT N°9 : CHAUFFAGE/VENTILATION/SANITAIRE – ENTREPRISE LACOSTE .....	21
D-2018-05-23	MAM A MANZAT – AUTORISATION A SIGNER LE BAIL PROFESSIONNEL .....	21

D-2018-05-24	RESTAURATION COLLECTIVE : PHASE 1 (MONTCEL / CHAMPS) : AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET OFFICE SUR LE SITE DE MONTCEL – MARCHÉ 2017-08 .....	22
D-2018-05-25	RESTAURATION COLLECTIVE : PHASE 1 (MONTCEL / CHAMPS) : AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION D'UN BATIMENT EN RESTAURANT SCOLAIRE ET OFFICE SUR LE SITE DE CHAMPS – MARCHÉ 2017-07 .....	24
D-2018-05-25	TARIFS DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE (SECTEUR PLAINE) A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2018.....	25
D-2018-05-27	PISCINE INTERCOMMUNALE : AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE ENERGETIQUE .....	26
D-2018-05-28	DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT AMBITION REGION (CAR) ET DU CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CTDD) – CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE A LA PISCINE DE SAINT-GEORGES-DE-MONS .....	28
D-2018-05-29	AVENIR DU RESEAU FONCIER AGRICOLE .....	28
D-2018-05-30	ZAC DE QUEUILLE : AVENANT N°2 AU COMPROMIS DE VENTE CHIMIREC .....	30
D-2018-05-31	CHATEAU-ROCHER : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES D'AVANT-PROJET POUR LA PHASE 2 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.....	30
D-2018-05-32	BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE – RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT .....	31
D-2018-05-33	BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE – DECISION MODIFICATIVE N°1 .....	33
D-2018-05-34	TABLEAU DES EFFECTIFS SERVICE « RESTAURATION COLLECTIVE » : SUPPRESSION/CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE DE CUISINIER, A COMPTER DU 01/06/2018 .....	33

**Signatures des membres présents au conseil communautaire du**  
**Jeudi 17 mai 2018**

Le Président,  
M. MOUCHARD Jean-Marie

Le Secrétaire de séance,  
M. CHANSEAUME Camille

Les membres du conseil communautaire :

ARCHAUD Claude Saint-Georges-de-Mons	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BONNET Grégory Montcel
BOULAIS Loïc Saint-Hilaire-la-Croix	BOULEAU Bernard Blot-l'Église	BOURBONNAIS Jean-Claude Beauregard-Vendon Procuration M. DREVET	<del>CAILLET Pascal</del> CHOMET Laurent Davayat
CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHANSEAUME Camille Saint-Georges-de-Mons	CHARBONNEL Pascal Teilhède	CHATARD Marie-Pierre Charbonnières-les-Vieilles
COUCHARD Olivier Manzat	COUTIERE Daniel Saint-Quintin-sur-Loire	CRISPYN Guillaume Champs	DA SILVA José Manzat
DE JEUS José Les Ancizes-Comps	DOSTREVIE Corinne Manzat	DREVET Yannick Beauregard-Vendon	ESPAGNOL Alain Combronde Procuration M. CHARBONNEL
GATIGNOL Joëlle Saint-Georges-de-Mons Procuration Mme VALANCHON	GENDRE Martial Lisseuil	GUILLOT Sébastien Gimeaux	HOVART Lilyane Pouzol

LAMAISON Marie-Hélène Yssac-la-Tourette	LAMBERT Bernard Combronde	LANGUILLE André Jozerand	LANNAREIX Jean-Pierre Vitrac
LESCURE Bernard Marcillat	LOBJOIS Corinne Les Ancizes-Comps	LOBREGAT Stéphane Loubeyrat	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps
MASSON Yannick Queuille	MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps Procuration M. MANUBY	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon	PERROCHE Paulette Combronde Procuration M. POUZADOUX
PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot	SAUVESTRE Daniel Châteauneuf-les-Bains
SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule	Jean-François SECOND Prompsat	VALANCHON Annie Saint-Georges-de-Mons	VALENTIN Gilles Saint-Angel
VIALANEIX Michèle Combronde Procuration M. LAMBERT			